



**République Française**  
**Département de la Charente**

**Extrait du registre des délibérations de  
la Commune de Bassac**

**Séance du 23 Mars 2018**

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- En exercice : 8

Date de la convocation : 16/03/2018

Date d'affichage : 16/03/2018

L' an 2018 et le 23 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **ROY Nicole, Maire.**

**Étaient présents :** Mme ROY Nicole, Maire, Mme : MALZAT Martine, MM : FICOT Richard, GIRAUD Jacky, LAVAUD Jean-Paul, LAVENAT Dominique, ROBIN Sébastien, TOLLIS Eddy.

**Étaient excusés :** Mme Sylvie HALOCHE (donne pouvoir à M. Richard FICOT), MM. Michel BOINEAU et Michel SABATER.

**Étaient absents :** MM. Hervé DUMAS, Pascal POTVINEAU et Denis RAYNAUD.

**Secrétaire de séance :** M. Jacky GIRAUD.

**SOMMAIRE**

- Vote du compte de gestion 2017 de la commune.
- Vote du compte administratif 2017 de la commune et affectation du résultat.
- Vote du budget 2018.

**Vote du compte de gestion 2017 de la commune.**

réf : 2018\_09

Le conseil municipal après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe.
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 28/03/2018  
Le Maire

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

## Vote du compte administratif 2017 de la commune et affectation du résultat.

réf : 2018\_10

Madame le Maire présente le compte administratif 2017 aux conseillers municipaux.  
Après consultation détaillée, celui-ci est arrêté de la manière suivante:

### Section de fonctionnement:

Dépenses: 246 683.34 €  
Recettes: 401 203.41 €  
Résultat reporté année 2016: 97 957.08 €

Cumul des sections:  
Dépenses: 246 683.34 €  
Recettes: 499 160.49 €

Résultat de clôture de fonctionnement:  
499 160.49 € - 246 683.34 € = 252 477.15 €

### Section d'Investissement:

Dépenses: 235 661.72 €  
Recettes: 153 216.13 €  
Résultat reporté année 2016: 55 638.35 €

Cumul des sections:  
Dépenes: 235 661.72 €  
Recettes: 208 854.48 €

Solde de la section d'investissement: - 26 807.24 €

Madame le Maire se retire pour laisser le conseil municipal délibérer sur le compte administratif 2017 .  
Monsieur Richard FICOT prend la présidence et soumet le compte administratif au vote.  
Ce dernier est accepté à l'unanimité.

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats de la manière suivante:

Compte 002 (excédent antérieur reporté): 199 700.91 €  
252 477.15 € - (25 969.00 € RAR Dépense) - (26 807.24 € déficit d'investissement)= 199 700.91 €

Compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé): 52 776.24 €

Compte 001 (solde d'exécution d'investissement): 26 807.24 € déficit

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 28/03/2018  
Le Maire  
A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

## Vote du budget 2018.

réf : 2018\_11

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,  
Vu le projet de budget pour l'exercice 2018 présenté au conseil municipal,  
Vu les précisions apportées par le trésorier municipal,

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante d'émettre son avis sur la teneur du document budgétaire.

**Ayant ouï les explications du trésorier, après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget 2018 arrêté en dépenses et en recettes à:**

524 054.91 € pour le fonctionnement

348 854.24 € pour l'investissement

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Pour copie conforme :  
En mairie, le 28/03/2018  
Le Maire  
A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Affiché le **28 MARS 2018**

Le Maire, Nicole ROY



